




# La CDESI dans la Manche



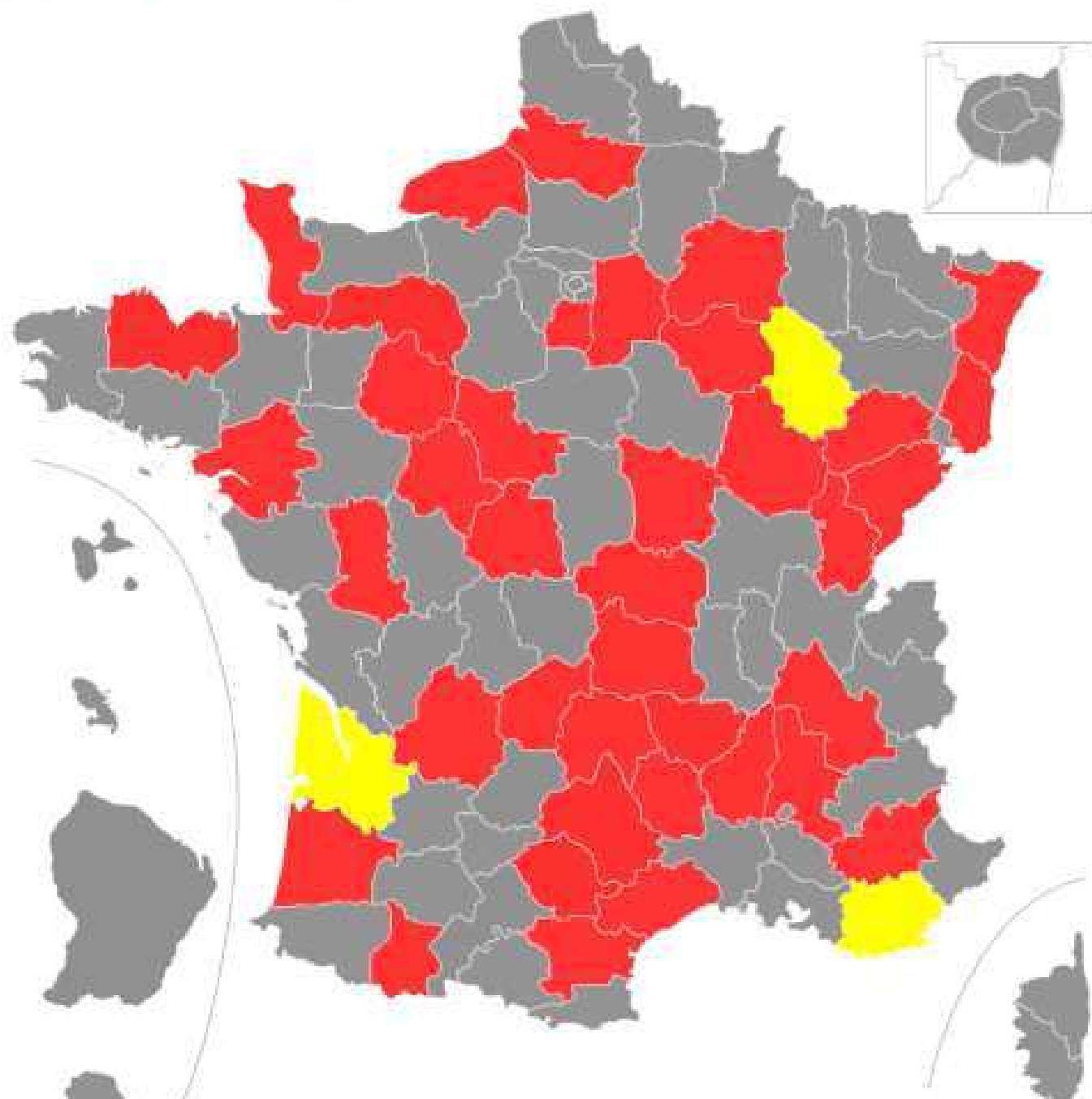
# SOMMAIRE

- Contexte national
  - Objectifs de la CDESI dans la Manche
    - Composition
    - Fonctionnement
    - Consultation
  - Le groupe de travail PDESI
  - Le groupe de travail PDIRN
  - Le groupe de travail «randonnée motorisée»
  - La concertation dans le cadre des évènements sports de nature
  - Autres actions de la CDESI
- 

# Contexte national

- Commission de concertation autour des sports de nature (rôle consultatif)
- Mise en place par les Conseils généraux (loi sur le sport du 6 juillet 2000)
- Composition à adapter au contexte local
- Fonctionnement à adapter au contexte local

## Les CDESI instituées et réunies



# Objectifs de la CDESI dans la Manche

Portée par le Service du Tourisme  
(Direction du Développement Territorial et du Littoral)

Une action de la Charte de  
développement durable Planète Manche



**1- Créer une instance consultative opérationnelle de concertation** pour engager le dialogue entre pratiquants (professionnels et particuliers), partenaires associatifs sportifs et gestionnaires ;

**2- Optimiser et coordonner les actions déjà menées autour des sports de nature** par les différents services du Département en visant à élaborer un Schéma départemental des sports de nature s'appuyant sur un PDESI ;

**3- Valoriser**, auprès des habitants et des touristes, les espaces, sites et itinéraires de sports de nature **pour un développement durable de l'offre en matière de sports de nature** et une revitalisation des territoires ruraux.

# Composition de la CDESI

Définie par le Conseil général et ses partenaires :  
CDOS, DDJS et SyMEL

**4 collèges - 35 membres :**

- Institutions : conseil général, collectivités, Etat...
- Milieu associatif : comités sportifs, associations de chasse, pêche, environnement
- Acteurs socio-professionnels: professionnels des activités de nature, hébergements...
- Gestionnaires des espaces naturels : conservatoire du littoral, SyMEL, ONF...

# Fonctionnement de la CDESI

- Un règlement intérieur qui décrit la composition, le fonctionnement, le mode de consultation de la CDESI...
- 3 niveaux de travail :
  - La CDESI
  - Le groupe technique de suivi
  - Les groupes de travail thématiques



# CONSEIL GENERAL

Service Environnement - Direction du Tourisme - Service des Sports et de la Jeunesse

Consulte

Emet des avis et propose

## CDESI (fixe)

composition définie par le Conseil général  
environ 35 membres: élus, associatifs, institutions, professionnels...  
se réunit 1 à 3 fois par an

- est consultée par le Conseil général sur les activités et sports de nature
- propose le PDESI qui sera soumis au vote du Conseil général
- fait des propositions au Conseil général en matière d'activités et sports de nature
- valide les avis proposés par les groupes de travail

Lettre d'information CDESI

Acteurs des activités  
et sports de nature

Information et communication:  
presse, site internet, évènementiels...

Tous publics

Délègue

Soumet les questions

Consulte

Proposent

## COMITE TECHNIQUE DE SUIVI (évolutif)

composé des 3 services du Conseil général concernés et  
d'interlocuteurs majeurs dans le domaine de la gestion  
des sports de nature

5 à 10 membres = référents techniques  
se réunit 5 à 6 fois par an

- anime la réflexion de la CDESI en préparant les dossiers qui lui sont soumis et en assurant le suivi des dossiers courants
- propose la composition des groupes de travail thématiques
- en assure le suivi et l'animation
- est force de proposition (sujets à traiter, évolution de la CDESI...)

Assure le suivi  
et l'animation

## GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES (évolutifs)

composition définie par la CDESI sur proposition du  
Comité technique de suivi  
5 à 15 membres:

personnes issues de la CDESI + personnes qualifiées nom-membres de la CDESI  
permanents ou provisoires selon les thématiques

- font remonter les problématiques de terrain à la CDESI et au Comité technique de suivi
- constituent des organes de dialogue et de concertation entre pratiquants et gestionnaires
- proposent des solutions lors de conflits d'usage
- réalisent des propositions pour la valorisation des activités et sports de nature

# Consultation de la CDESI

- Consultation obligatoire: dans le cadre de projets ayant une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les ESI (PDESI)
- Consultation facultative ou information par toute personne, pour toute question relative à la pratique des activités de pleine nature – orientation de la personne vers son représentant

# Les groupes de travail de la CDESI



# Le groupe de travail PDESI

Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs  
aux sports de nature

## Objectifs :

- identifier les lieux de pratique
- assurer la pérennité des pratiques tout en veillant à la préservation de l'environnement

## Composition du groupe de travail :

- institutions (3)
- associations d'usagers (5)
- acteurs socio-professionnels (3)
- gestionnaires d'espaces naturels (3)

- **Phase 1** - Inventaire des espaces et sites de pratiques dans la Manche : RES, partenaires...
- **Phase 2** - Définition d'une stratégie PDESI: besoins et intervention du Département (questionnaire et sites tests)
- **Phase 3** - Définition des critères d'éligibilité pour l'inscription au plan (intérêt des espaces, activités prise en compte....)
- **Phase 4** - Inscription des ESI au Plan

# Critères de sélection

## Critères obligatoires :

- Accord
- Nombre de pratiques sportives

## 10 critères d'éligibilité à apprécier :

- Identification du site
- Foncier
- Contexte environnemental
- Contexte sportif
- Contexte économique et touristique
- Animations / Evènements
- Mesures de sécurité
- Menaces et actions déjà engagées pour les réduire
- Financements publics
- Opportunités / Projets en cours

# Conséquences de l'inscription au PDESI

- **identifier les lieux de pratiques sportives de nature** dont la CDESI et le Conseil général souhaitent prioritairement garantir l'accès aux pratiquants ;
- **assurer que tous travaux ou mesures susceptibles de porter atteinte à ces lieux de pratique ou aux activités qui s'y déroulent seront portés à la connaissance de la CDESI afin qu'elle émette un avis sur leur opportunité et propose, le cas échéant, les adaptations nécessaires ;**

- permettre aux autorités délivrant les autorisations de travaux **de prescrire des mesures compensatoires** pour toutes modifications susceptibles de porter atteinte aux ESI.

# Stratégie PDESI

- organiser la concertation
- participer à l'aménagement
- contribuer à la valorisation

Quelle sera précisément l'action du Conseil général sur ces sites ?

# Le groupe de travail PDIRN

## Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Nautique

### Objectifs :

- engager la concertation entre les différents usagers
- identifier et sélectionner les itinéraires de randonnée en mer et en rivière pour les embarcations légères
- sensibiliser aux comportements responsables
- promouvoir les itinéraires dans le cadre de balades nautiques



## Composition :

- institutionnels (3)
- associations d'usagers (5)
- acteurs socio-professionnels (1)
- gestionnaires d'espaces naturels (3)
- membres extérieurs CDESI (8)

# Volet canoë-kayak

- **Phase 1** - Inventaire les itinéraires de randonnée en canoë kayak en mer et en rivière
- **Phase 2** - Définir les critères d'éligibilité des itinéraires recensés
- **Phase 3** - Sélectionner des itinéraires en lien avec le PDESI
- **Phase 4** - Définir le contenu d'une fiche descriptive d'un itinéraire
- **Phase 5** - Définir le cahier des charges pour réaliser le topoguide de randonnées nautiques en canoë kayak

# Etat d'avancement

- Des critères ont été retenus
- Un travail sur les aménagements nécessaires à la pratique va être mené.
- Le même travail sera ensuite effectué pour la voile

# Le groupe de travail « randonnée motorisée »

## Objectifs :

- engager le dialogue entre pratiquants, gestionnaires et institutions ;
- proposer et de concevoir des outils d'information et de sensibilisation sur cette problématique ;
- apporter des solutions lors de conflits d'usage locaux.

# Etat des lieux initial

## Les membres du groupe de travail :

- Les communes et communautés de communes,
- la DDCS (ex DDJS),
- l'ONCFS,
- l'ONF,
- les Agriculteurs,
- le SyMEL,
- le PNR MCB,
- le CDOS,
- les sports non motorisés,
- les sports motorisés,
- le Codever
- un professionnel loueur/vendeur
- un professionnel de la randonnée motorisée.

# Etat des lieux initial

## Quelques chiffres :

Les immatriculations de tri ou quadricycles terrestres à moteur

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Neuf	195	362	465	539	610	780	
Occasion	116	202	221	233	338	224	
Total	311	564	686	772	948	1004	

## Données du nombre d'infractions :

	2005	2006	2007	2008
Loi 1991	18	6	10	14
Arrêtés locaux	nc.	20	12	1
Total	18	26	22	15

# Etat des lieux initial

## Constats :

- « Nombreux » conflits rencontrés ou relevés autour de la randonnée motorisée : conflits entre usagers randonneurs, entre motorisés et riverains, entre motorisés et agriculteurs, entre motorisés et gestionnaires...
- Plutôt le fait d'individus isolés, hors associations, clubs ou fédérations.
- Ne pas confondre espaces naturels au sens « nature/extérieure/opposé à urbain » et espaces naturels statutaires.
- Concertation/échange indispensables ;
- Ne pas confondre pratiques loisirs/rando et pratiques sportives ;
- Souhait partagé d'aboutir à une pratique sereine pour tous.

# Retours d'expériences

*atelier n°3 – 15h30*

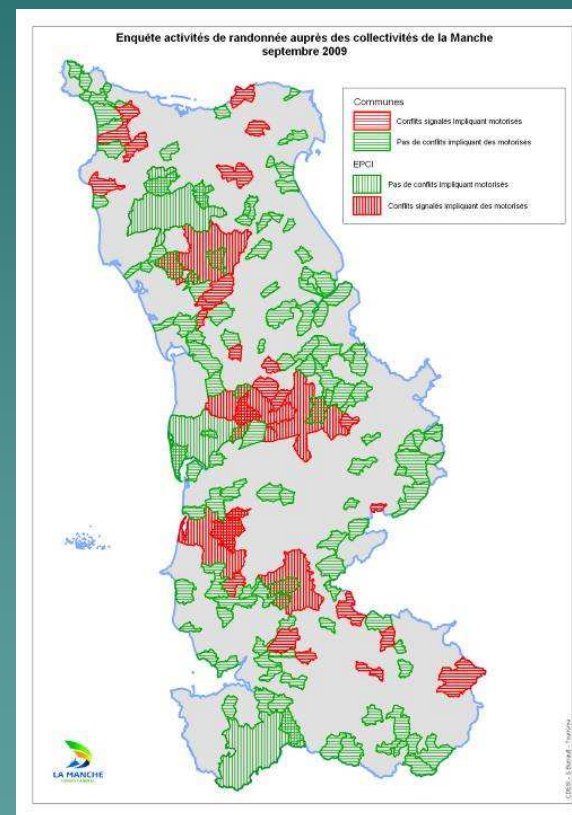
- Coordination police de la nature
- Chartes de bonne conduite
- Plans des itinéraires dédiés
- Autres actions : observatoire des chemins, démarche type...

# Enquête collectivités

atelier n°3 – 15h30

## Contexte :

- Enquête pour confirmer ou infirmer ressentis : ya t'il réellement des conflits d'usage liés à la randonnée motorisée ? Et les cerner.
- 649 collectivités interrogées : 601 communes et 48 EPCI ;
- 210 réponses : taux de retour de 32%



# Enquête collectivités

## Constats partagés du groupe de travail :

- Une bonne ambiance globale dans les chemins ;
- Des conflits d'usage qui restent limités mais qui sont bien présents, plutôt perçus comme problèmes ponctuels ;
- Préoccupation principale = La « dégradation des chemins » ;
- Un besoin d'information ciblée.

# La concertation dans le cadre des évènements sports de nature



## Contexte :

- Manque de connaissance de la réglementation par les organisateurs
- Problème d'identification des organisateurs par les gestionnaires

## Les réunions de concertation :

- Se connaître
- Comprendre les objectifs de chacun
- Définir ensemble un parcours de moindre impact

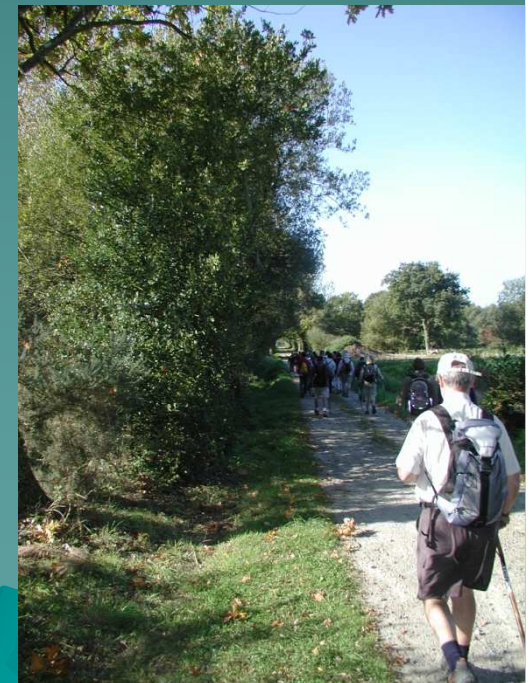
## Exemple: randonnée VTT des Caps

- Sollicitation réalisée par une commune
- L'association pense avoir tous les accords car elle a reçu le récépissé de sa déclaration
- La parcours passe sur le sentier littoral (SPPL) et des terrains du conservatoire sans autorisations

- Les gestionnaires expliquent leurs objectifs de protection et rappellent la réglementation
- Les organisateurs expliquent les attentes des participants
- Les organisateurs acceptent sans problème de modifier le parcours
- Le SyMEL (gestionnaire des terrains du CEL) accepte de faire passer les randonneurs sur leurs terrains

# Le groupe de travail événements sports de nature

- Partager les informations entre service instructeurs autour des dispositifs existants
- Coordonner ces dispositifs
- Faciliter les démarches des organisateurs et des organismes instructeurs des demandes



# Autres actions de la CDESI

- Communication notamment au travers de la lettre d'info



- Travailler à la concertation dans le cadre des sollicitations

# Information ou consultation de la CDESI

Pour informer ou consulter la CDESI sur une question relative à la pratique des activités de pleine nature sur des sites ou itinéraires, merci d'adresser votre demande par écrit à

M. Le Président de la CDESI

Service du Tourisme

Maison du département

98 route de Candol

50008 Saint-Lô cedex ou par mail : [cdesi@cg50.fr](mailto:cdesi@cg50.fr)

Pour toute question relative à la CDESI, vous pouvez vous adresser à

Cécile GICQUEL- Chargée de la CDESI

Service du Tourisme

Maison du département

98 route de Candol

50008 Saint-Lô cedex

Tél : 02 33 05 99 16 - [cecile.gicquel@cg50.fr](mailto:cecile.gicquel@cg50.fr)

Pour toute question relative au développement des filières, vous pouvez vous adresser à

Stéphan BARRAULT – Développement des Filières

Service du Tourisme

Maison du département

98 route de Candol

50008 Saint-Lô cedex

Tél : 02 33 05 94 91 - [stephan.barrault@cg50.fr](mailto:stephan.barrault@cg50.fr)



©Thierry Seni